

Rapport du Comité européen du charbon sur la production charbonnière (10 juin 1947)

Légende: Le 10 juin 1947, le Comité européen du charbon publie un rapport sur la situation des charbonnages en Europe et propose des mesures pour lutter contre le manque de main-d'oeuvre et contre la vétusté des moyens de production et de distribution du charbon.

Source: Comité européen du charbon (1945 à 1947), Constitution et travaux. Aperçu historique. Londres: Comité européen du charbon, 1948. 93 p. p. 51-57.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/rapport_du_comite_europeen_du_charbon_sur_la_production_charbonniere_10_juin_1947-fr-37c7183f-3e59-4d65-8ce8-9a6a19fa0dfb.html

Date de dernière mise à jour: 02/12/2013

COMITÉ EUROPÉEN DU CHARBON

Compte rendu d'ensemble de la production charbonnière

A l'issue de la Conférence qui s'est tenue à Paris au mois de mai 1946 sous les auspices du Comité européen du charbon et à laquelle 19 nations et 6 organisations internationales étaient représentées, il a été décidé notamment d'attirer l'attention toute particulière des gouvernements et des organisations internationales intéressées sur le fait que le seul moyen d'éviter que la pénurie de charbon en Europe ne provoquât une crise de chômage étendue et ne retardât gravement la reprise économique de l'après-guerre consistait à prendre des mesures effectives:

- 1) pour accorder aux mineurs des avantages spéciaux propres à stimuler le recrutement;
- 2) pour assurer aux mineurs, et particulièrement à ceux du fond, des rations alimentaires suffisantes;
- 3) pour accorder une priorité toute spéciale à la fabrication et à la distribution du matériel et des fournitures de mines; et
- 4) pour prévoir les moyens nécessaires à l'enlèvement et au transport de chaque tonne de charbon extraite.

Tous les pays membres d'E. C. O. intéressés ont été priés de bien vouloir rendre compte des progrès réalisés sur ces différents points, soit à la suite de la résolution ci-dessus, soit indépendamment d'elle, au cours des douze mois qui se sont écoulés depuis la Conférence de Paris. L'ensemble de ces documents a fait l'objet du compte rendu ci-joint et les conclusions qui en découlent sont résumées ci-après.

Conclusions

1. Pour attirer l'ouvrier à la mine, les différents pays ont pris des mesures sensiblement identiques qui, à différents degrés, se sont révélées efficaces. Les courbes de production, en effet, montrent que partout les résultats obtenus sont à peu près les mêmes. Dans la plupart des cas les rations alimentaires sont passées à environ 2.000 ou 3.000 calories par jour au-dessus de la ration normale de la population; des priorités et des salaires plus élevés, ainsi que des mesures particulières d'assistance sociale et une amélioration des conditions de travail, tout cela a également contribué à accroître les effectifs des mines. Néanmoins:

a) les effectifs du fond sont encore insuffisants, et malgré des privilèges supplémentaires accordés aux ouvriers du fond, la main-d'œuvre continue à être attirée davantage par le travail au jour;

b) le rendement par poste demeure nettement au-dessous du taux d'avant-guerre.

2. Les mesures à prendre pour pallier à ce qui précède (a) et b) ci-dessus), bien que difficiles à mener à bien dans les circonstances actuelles, demeurent évidentes et il n'est nullement besoin, pour s'en convaincre, de convoquer une seconde Conférence de Paris.

3. L'heure viendra sans aucun doute où l'augmentation du rendement par poste limitera le besoin de main-d'œuvre supplémentaire. Mais on n'en est pas encore là, et ceci est démontré par le fait que la production de l'Europe qui, évaluée en tonnes de houille, était en 1946 de 395 millions de tonnes, sera probablement de 450 millions de tonnes en 1947 alors que dans les années d'avant-guerre la moyenne de la production annuelle était de 560 millions de tonnes.

4. Bien que des progrès sensibles aient été réalisés grâce aux mesures prises pour augmenter le recrutement de la main-d'œuvre et obtenir la nourriture et les biens de consommation d'où le mineur tire la vigueur et le stimulant indispensables à son plein rendement, il est clair, si l'on veut réaliser l'augmentation de production requise, que de nouveaux progrès devront être faits dans ce sens. La mesure dans laquelle cet objectif pourra être atteint dépend en grande partie des ressources nationales dont dispose chaque pays producteur. A cet égard, si les difficultés pouvaient être aplanies grâce à une coopération internationale et à une aide mutuelle entre tous les pays d'Europe qui ont besoin de charbon, le bienfait ne tarderait certainement pas à en être ressenti par tous.

5. En ce qui concerne l'augmentation du rendement par poste, bien que les conditions techniques actuelles soient susceptibles d'amélioration immédiate grâce aux nouveaux progrès mentionnés ci-dessus, elle dépend principalement de l'approvisionnement en machines et matériel de mines ainsi que de leur entretien. Ceci est dans une grande mesure en dehors du contrôle immédiat de la plupart des pays européens producteurs de charbon. En Allemagne — principal fournisseur des bassins houillers européens avant la guerre —, la fabrication de machines de mines et pièces de rechange est sérieusement entravée par le manque d'acier et les achats aux Etats-Unis considérablement limités par le manque de dollars. Le Royaume-Uni ne produit guère plus que ce qui est nécessaire pour satisfaire ses besoins actuels. Le faible volume des importations de matériel de mines que peuvent recevoir les pays ne disposant pas de ressources indigènes suffisantes — et notamment la Pologne — constitue un handicap sérieux à la réalisation des programmes étendus de mécanisation projetés pour l'Europe, et la pénurie de pièces de rechange destinées à l'entretien du matériel existant met en péril la production actuelle.

6. Le problème du transport, sauf au cours de la période exceptionnellement rude de l'hiver dernier, a été facilité grâce à la priorité donnée dans chaque pays au transport du charbon, et au fait que la production charbonnière en Allemagne n'a pas atteint les chiffres prévus. La production augmentant, il faut s'attendre à ce que la question des transports devienne le facteur limitatif à moins que des mesures ne soient prises pour rétablir le système de transport par péniches et chemins de fer en vigueur avant l'avènement d'Hitler et utiliser au maximum les ports naturels du Rhin. La remise en état et le développement des débouchés portuaires en Pologne devient de la plus grande urgence si l'on veut tirer le meilleur parti possible de l'accroissement de la production polonaise.

7. Les problèmes essentiels qui restent à résoudre en ce qui concerne la production et la distribution du charbon en Europe sont donc d'obtenir la main-d'œuvre spécialisée requise pour le fond, de développer les ressources en matériel de mines et de faire en sorte que toutes dispositions appropriées soient prises pour que la totalité du charbon extrait puisse être enlevée et son transport assuré.

Fait le 10 juin 1947.

Traduit le 17 juillet 1947.

37, Upper Brook Street, London, W.1.

W. CISZEWSKI,
Vice-président.

[...]

Chapitre 2

Avantages spéciaux propres à stimuler le recrutement des mineurs

Royaume-Uni.

Indépendamment du supplément de nourriture accordé aux mineurs britanniques des efforts ont été faits pour augmenter, dans les districts houillers, l'approvisionnement en produits de consommation non soumis au rationnement ou autres contrôles. De plus, des mesures ont été prises pour que soient envoyés dans les districts houillers les surplus vestimentaires provenant de la démobilisation, mais ces articles sont encore si

rares que cela ne représente pas une grosse amélioration.

Les autres dispositions prises sont surtout d'ordre psychologique. Si certains avantages matériels — tels que les suppléments alimentaires mentionnés dans le chapitre I — ont été accordés, la campagne de recrutement a consisté en grande partie à présenter, d'une manière aussi simple et aussi frappante que possible, les possibilités offertes par la profession minière au seuil d'une nouvelle phase du développement de cette industrie. Tous les moyens de propagande: films, tracts, conférences, affiches, expositions, radio, etc., ont été utilisés pour annoncer le début d'une ère nouvelle dans l'industrie charbonnière de la Grande-Bretagne et convaincre les hommes et les jeunes gens qui veulent se diriger vers cette industrie qu'ils bénéficieront d'un parfait apprentissage, de toute l'aide sociale désirable, d'un emploi régulier leur assurant toute sécurité pour l'avenir, de meilleures conditions de travail au fond de la mine, de chances d'avancement plus grandes, etc.

La comparaison entre les chiffres donnés pour le recrutement du dernier trimestre de 1946 et ceux du trimestre correspondant de 1945 montre que ces méthodes n'ont pas été infructueuses. Au cours du dernier trimestre de 1946 le nombre total des entrées a été de 18.600 contre 14.800 pour le dernier trimestre de 1945, soit une augmentation de 26%; et cela en dépit du fait que 4.600 anciens mineurs ne sont pas retournés à la mine après leur démobilisation. Mais cette défaillance s'est trouvée plus que compensée par l'augmentation sensible par rapport au dernier trimestre de 1945 du nombre total de jeunes gens et d'adultes sans formation minière recrutés au cours du dernier trimestre de 1946. 3.000 jeunes gens et 6.200 adultes n'ayant aucune expérience de la mine ont été recrutés au cours du quatrième trimestre de 1946 contre 2.300 et 1.400 l'année précédente. Ceci représente une augmentation de 30% et 340% respectivement. Le nombre d'ex-mineurs venus d'autres industries accuse également la même augmentation: 6.300 contre 3.400, soit 85% en plus.

France.

En France, un Statut spécial a été récemment accordé à tout le personnel employé dans les mines (Décret du 14 juin 1946). Ce Statut lui donne de nombreux avantages, surtout en ce qui concerne les salaires et les congés payés. Dans certaines régions, la Moselle en particulier, les mineurs ont pu être recrutés dans un rayon de quelques dizaines de kilomètres. L'embauchage dans les installations du jour a été arrêté par suite de la trop grande proportion de ce personnel par rapport à l'effectif total. Il en résulte qu'en France le nombre d'ouvriers du fond — à l'exclusion des prisonniers de guerre — est passé, de janvier à octobre 1946, de 167.400 à 172.200, soit une augmentation de 3%.

Pour connaître le chiffre exact de l'excédent des embauchages sur les départs d'ouvriers résidant en France, il faut tenir compte des mouvements d'émigration et d'immigration suivants:

1) Emigration (chiffres approximatifs)

Polonais	5.000	
Ressortissants soviétiques		600
Yougoslaves	200	
Total	<u>5.800</u>	

2) Immigration (chiffres approximatifs)

Marocains	1.500
Italiens	1.400
Total	<u>2.900</u>

3) Déficit dû à l'émigration 2.900

Pays-Bas.

Aucun nouvel avantage matériel n'a été introduit dans les mines néerlandaises depuis mai 1946 mais, depuis le 1^{er} janvier 1947, une prime à la production remplaçant le « coupon-prime » est payée d'après le rendement total de la production charbonnière dans l'ensemble du pays.

Des efforts spéciaux ont été faits pour augmenter le nombre de travailleurs du fond entre avril et décembre

1946:

1) *Travailleurs néerlandais libres.*

Une campagne spéciale de recrutement a eu pour résultat une augmentation nette de 283 travailleurs, soit 1,4% du nombre total de travailleurs du fond;

2) *Néerlandais poursuivis pour collaboration.*

Les collaborateurs ont été invités à aller travailler dans les mines comme volontaires, et leur nombre est passé de 468 à 2.486, soit une augmentation de 430%;

3) *Allemands « non bona fide ».*

Le recrutement de ces travailleurs comme volontaires qui s'est effectué de façon semblable, en a porté le nombre à 324 à la fin de 1946 contre 0 en avril de la même année.

Pologne.

Le problème de la main-d'œuvre est moins critique que les autres problèmes de l'industrie minière polonaise; néanmoins il y a encore pénurie de main-d'œuvre spécialisée et de techniciens, et ce besoin deviendra de plus en plus urgent avec l'augmentation régulière de la production. Le Représentant de la Pologne fait savoir qu'en raison de l'insuffisance des ressources du pays à l'heure actuelle, aucun avantage particulier ne peut être offert aux ouvriers pour les attirer vers la mine. Des primes supplémentaires sont payées au travailleur d'après son rendement. De plus un programme pour la construction de logements a été mis en train et, à la suite d'accords spéciaux avec la Suède et la Finlande, plus de 10.000 maisons de bois préfabriquées doivent être importées cette année pour loger les nouveaux mineurs et leurs familles; mais ceci ne permettra de satisfaire qu'une partie des besoins.

Belgique.

Les mesures spéciales suivantes ont été prises en Belgique:

1) *Salaires.*

Les salaires des ouvriers de la surface ont été alignés sur ceux des ouvriers des autres industries, et ceux des manœuvres du fond ont été portés à 125% des salaires des manœuvres de la surface. Les travailleurs du fond ont été classés en 10 catégories de salaires: la catégorie la moins rétribuée reçoit le salaire des manœuvres, tandis que le salaire de la catégorie la plus rétribuée représente 157% de celui d'un manœuvre.

2) *Congés.*

Un congé supplémentaire de 12 jours maximum par an est accordé aux ouvriers du fond.

3) *Service militaire.*

Les ouvriers du fond qui restent occupés à la mine jusqu'à l'âge de 28 ans bénéficient d'un sursis d'appel ou de rappel et sont exonérés d'obligations militaires.

4) *Statut.*

L'établissement d'un « Statut du Mineur » est à l'étude dans le but d'assurer aux mineurs des conditions sociales et matérielles susceptibles d'améliorer leur niveau de vie.

5) *Propagande.*

La « Fédération Belge des Associations Charbonnières » a entrepris, avec l'appui du Gouvernement, une campagne de propagande pour le retour des travailleurs à la mine.

6) Conditions de travail dans les mines.

Des mesures spéciales ont été prises pour améliorer les conditions d'hygiène dans les mines; on a notamment entrepris la lutte contre les poussières de charbon.

7) Logement.

La question du logement des mineurs constitue un problème important, et de vastes programmes ont déjà été établis. Des prêts à faible intérêt sont consentis au mineur pour lui permettre d'acheter une maison ou d'en faire construire.

8) Divers.

Des primes en espèces sont accordées sous certaines conditions aux nouvelles recrues engagées pour travailler au fond.

Ces diverses mesures ont eu pour résultat de faire passer le nombre des travailleurs inscrits de 106.000 au début de 1945 à 129.000 en janvier 1947. Ce dernier chiffre comprend un certain nombre de travailleurs libres étrangers (Suisse et Italiens). Indépendamment de cette main-d'œuvre, les mines belges ont employé des prisonniers de guerre allemands dont le nombre a atteint un maximum de 46.000 au début de 1946, mais est tombé à 36.000 en janvier 1947 par suite de déchets dus à la mauvaise santé. On prévoit qu'à la fin d'octobre 1947 il n'y aura plus aucun prisonnier de guerre dans les mines belges.

Turquie.

1) Salaires.

Les augmentations ci-dessous ont été accordées aux mineurs suivant leur catégorie, leur aptitude et leur lieu de travail:

Travailleurs du fond: 40 à 120 piastres par jour
» du jour: 30 à 80 » » »

De même il a été décidé récemment de payer, au mois de juillet de chaque année, une prime annuelle d'assiduité aux ouvriers qui peuvent justifier d'une présence régulière. L'effet de ces mesures se fera mieux sentir au cours de l'été prochain lorsque la pénurie de main-d'œuvre deviendra plus aiguë et que le décret sur le travail obligatoire aura été aboli;

2) Habillement.

Un costume, une casquette et une paire de chaussures sont fournis gratuitement à chaque travailleur inscrit;

3) Bien-être du travailleur.

La construction de dortoirs, bains, cantines et blanchisseries a été continuée au cours de 1946 et se poursuit encore actuellement.

Chapitre 3

Priorité toute spéciale à la fabrication et à la distribution du matériel et des fournitures de mines

Royaume-Uni.

Depuis longtemps des mesures sont en vigueur en Grande-Bretagne pour améliorer l'approvisionnement en matériel et en fournitures de mines, et malgré les difficultés anormales rencontrées au cours de 1946 pour assurer la fourniture du matériel et des pièces détachées, la situation a continué à s'améliorer dans l'ensemble. Ceci ressort du tableau ci-dessous qui indique la production, depuis 1943, des différents matériels utilisés au front de taille:

Matériel	1943	1944	1945	Mai 1946 (production d'un mois)		
	Oct. 1946 (production d'un mois)					
Haveuses	537	600	649	86	123	
Convoyeurs	1.042	1.321	1.575	228	239	
Chargeuses mécaniques		57	90	88	11	10
Total	1.636	2.011	2.312	325	372	

L'amélioration enregistrée ces dernières années est due en grande partie à l'encouragement qui a été donné officiellement au développement de la mécanisation des houillères; en même temps on a établi un programme destiné à accroître la capacité de rendement des industries de fabrication. Au cours de l'été de 1946, de sérieuses difficultés ont été rencontrées pour obtenir certains matériels et pièces détachées, et des mesures ont été prises pour que les besoins de l'industrie minière en ce qui concerne ces articles reçoivent la plus haute priorité. S'il n'est pas possible de dire que ces mesures aient été pleinement efficaces dans tous les cas, on a pu toutefois, grâce à la politique suivie, maintenir en progression croissante au cours des derniers mois la production des machines et matériels de mines les plus importants.

France.

Dès avril 1945 une priorité absolue était accordée aux mines françaises de charbon pour la satisfaction de tous leurs besoins. Il en est résulté qu'en dépit de l'extrême pénurie des ressources de la France, le matériel de mines a été remis en état et les besoins principaux ont été satisfaits ainsi qu'il apparaît ci-dessous:

1) Outils à main.

Le délai d'approvisionnement des marteaux-piqueurs pneumatiques est de deux mois environ depuis le début de 1946. Pour les perforateurs et les foreuses, les délais sont maintenant réduits à 3 mois, et la situation s'est améliorée en ce qui concerne le petit outillage. Le délai moyen demandé pour cette catégorie d'outillage est de 5 à 6 mois.

2) Matériel de mines.

Les constructeurs et fournisseurs de treuils, de têtes motrices de convoyeurs, de moteurs de convoyeurs, de moteurs de couloirs, ont fait des efforts pour accroître la production. Les délais de livraison sont d'environ 1 an.

3) Produits sidérurgiques.

L'approvisionnement en produits sidérurgiques reste encore très difficile, ce qui freine la production des chaînes, des roulements à billes, des couloirs et des berlines.

4) Pièces de rechange.

Les fournisseurs consacrent un tiers de leur activité à l'approvisionnement en pièces de rechange. La situation est cependant difficile en ce qui concerne le matériel allemand.

5) Matériel étranger.

On n'a reçu qu'une très faible partie du matériel commandé aux Etats-Unis. Des haveuses, des convoyeurs, des treuils, des lampes de mines et des pièces de rechange sont parvenus d'Angleterre assez rapidement.

Pays-Bas.

Aux Pays-Bas la situation en ce qui concerne l'outillage à main est satisfaisante par rapport au mois de mai 1946, mais l'entretien de l'ancien et du nouveau matériel présente des difficultés. Tout le charbon produit est extrait au marteau-piqueur.

Pologne.

Si la production charbonnière de la Pologne a pu passer de 2.200.000 tonnes en juillet 1945 à 4.790.000 en mars 1947, c'est presque exclusivement grâce aux efforts déployés par le pays. Toutefois la Pologne est entièrement tributaire de l'étranger pour le matériel de mines; elle a, en particulier, un besoin urgent de pièces de rechange, d'installations de mines et de turbo-générateurs fabriqués en Allemagne. De l'outillage moderne a été commandé aux Etats-Unis et certains matériels ont été livrés par l'intermédiaire d'UNRRA. Le manque de dollars ou autres devises rares a sérieusement entravé les pourparlers relatifs à la fourniture de matériel de mines particulièrement nécessaire. Si l'on veut assurer et accélérer l'accroissement supplémentaire envisagé dans la production, il est indispensable de surmonter les difficultés d'ordre financier et de commander immédiatement tout le matériel indispensable.

Belgique.

L'industrie charbonnière belge s'est trouvée en face du problème du rajeunissement de son équipement minier qui n'a pu s'opérer comme il convenait pendant la guerre.

L'abatage du charbon est entièrement mécanisé. Le marteau pneumatique est utilisé principalement et, à un degré moindre, la haveuse. On compte développer l'emploi des haveuses, mais il est difficile de se les procurer. La possibilité d'employer de nouvelles méthodes d'exploitation est à l'étude et des essais sont tentés dans ce sens.

Turquie.

Peu de changement dans la situation du matériel de mines en Turquie, bien que l'importation de pièces détachées et de nouveaux treuils, pompes, compresseurs, ventilateurs, etc., ait amélioré la situation dans son ensemble.

La mécanisation des mines n'a pas encore été réalisée sur une grande échelle, et les outils pneumatiques ne sont pas encore en usage. Presque tout le charbon est extrait à la main et à l'aide d'explosifs.

Chapitre 4

Moyens nécessaires à l'enlèvement et au transport de chaque tonne de charbon extraite

Royaume-Uni.

La situation du matériel roulant en Grande-Bretagne a souffert, cette année, de détériorations dues aux années de guerre, et il y a pénurie à la fois de wagons et de locomotives. En conséquence, bien que la perte de production soit relativement insignifiante, environ 250.000 tonnes de charbon, principalement opencast, ont dû être stockées, la priorité en matière de wagons étant toujours donnée aux puits pour leur permettre de maintenir la production.

On étudie en haut lieu la possibilité d'améliorer le transport du charbon qui bénéficie déjà sur le reste des transports d'une priorité considérable. De plus, on expédie par route la plus grande quantité possible de

charbon et des tonnages importants sont acheminés par cabotage.

France.

Le charbon bénéficiant en France d'une priorité absolue pour la fourniture du matériel de transport, l'évacuation de la production journalière des mines et les transports intérieurs de charbon n'ont, d'une façon générale, pratiquement pas été retardés par la défaillance des transports.

Pays-Bas.

Depuis mai 1946 le transport du charbon aux Pays-Bas a donné toute satisfaction, qu'il s'agisse de l'écoulement de la production des mines ou du transport intérieur par fer ou par voie fluviale.

Pologne.

Des installations portuaires et du matériel de transport ont été alloués à la Pologne sur les surplus des stocks américains en Europe, et les moyens de transport ainsi que les débouchés portuaires ont été améliorés en 1946 dans une certaine mesure. Néanmoins ils sont, à l'heure actuelle, insuffisants pour répondre aux besoins d'une production croissante et faire face aux exportations de plus en plus importantes vers les pays européens par voie maritime aussi bien que par voie terrestre. Les exportations de la Pologne vers les pays européens sont passées de 5.300.000 tonnes en 1946 à environ 11 millions de tonnes en 1947 (dont 7 millions par voie maritime et 4 millions par voie terrestre). En 1948 le chiffre des exportations vers les seuls pays européens doit, d'après le programme, atteindre 18 millions de tonnes par mer et par voie terrestre.

Belgique.

Le transport du charbon ne présente, en Belgique, aucune difficulté spéciale dans l'ensemble, l'écoulement de toute la production disponible étant assuré chaque jour.

Turquie.

Le remplacement des vieilles berlines et des rails effectué grâce aux importations a permis récemment d'améliorer d'une manière satisfaisante le transport de la production minière. En 1946, la production a été répartie sans difficultés conformément au programme et aux allocations prévus.